

Comité de rivière
« Contrat de rivière transfrontalier Allaine »
26 juin 2013
Communauté de Communes Sud Territoire à Delle

Participants :

- ADAM Stéphanie (Chargée d'interventions à l'Agence de l'eau)
- AZENS Jean-François (Chef du Service des Ouvrages Hydrauliques, de l'Eau et des Milieux Aquatiques, CG90)
- BELLEC Simon (Directeur de : ARS90)
- BOULANGER Bernard (ONEMA)
- CHAIGNAT Laure (Collaboratrice Scientifique, Office de l'Environnement du Canton du Jura Suisse)
- COMPAGNE Agnès (Chef de Service Environnement : CRFC)
- ECABERT Arlette (Maire de Florimont)
- ECOFFEY Hubert (Président du Comité de rivière, Vice-Président de la CCST et Maire de Réchésy)
- EUGENE Isaline (Conseillère : Chambre interdépartementale d'agriculture Territoire de Belfort/Doubs)
- GABRIEL Raphaël (Directeur des Services Techniques de la ville de Delle)
- GERBER Jacques (Chef d'Office : Office de l'Environnement du Canton du Jura Suisse)
- GILBERT Eric (Directeur de la Communauté de Communes du Sud Territoire)
- LERAY Laëtitia (Chargée de mission zones humides, Conservatoire des Espaces Naturels)
- LE ROY Laurence (Chargée de mission Contrat de rivière Allaine : CCST)
- LOCATELLI Jean (Adjoint au Maire de Grandvillars)
- MONNIER Claude (Chambre interdépartementale d'agriculture Territoire de Belfort/Doubs)
- RAVEY Françoise (Maire de la Commune de Morvillars)
- RICHE Myriam (Responsable Assainissement : CCST)
- ROSSELOT Maurice (Fédération Départementale des Chasseurs)
- STUTZ Claire (Direction Départementale du Territoire de Belfort)

Excusés :

- Monsieur ORIEZ (Vice-Président de la CAB)
- Monsieur le Ministre de l'Environnement et de l'Équipement de la République et Canton du Jura Suisse
- Monsieur le Président de l'Office Nationale des Forêts
- La Maison du Tourisme de Belfort
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie 90
- Madame FORCINAL (Vice-Président du CG en charge de l'environnement)
- Monsieur le Maire de Faverois

14h00 : Ouverture de séance

Introduction de Mr ECOFFEY :

Mr ECOFFEY, Président du Comité de rivière et Vice-Président de la CCST, ouvre la séance. Il remercie l'ensemble des participants de s'être déplacés. Il excuse les représentants des différentes institutions qui n'ont pas pu assister à cette séance. Il rappelle que le Contrat de rivière est un programme d'action sur 5 ans qui a pour but de restaurer la qualité de l'eau. Ce programme d'action est un programme transfrontalier qui est porté par la CCST en France et par l'Office de l'Environnement du Canton du Jura en Suisse. Il est mené en direction des tous les acteurs susceptibles d'impacter la qualité de l'eau : industries, communes, particuliers, agriculteurs. Il est également mené dans tous les domaines concernant les milieux aquatiques : ripisylve, restauration morphologique. Le programme d'action est constitué de 91 fiches-actions, dont 59 fiches-actions françaises, 21 suisses et 11 fiches franco-suisses pour un montant total de 33 millions d'euros. Le Contrat de rivière a été signé le 18 juin 2010. Il est arrivé à mi-parcours le 31 décembre 2012. Cette échéance a été l'occasion de réaliser un bilan à mi-parcours du Contrat afin d'évaluer son état d'avancement et de réviser les fiches-actions qui le composent. L'ensemble des documents relatifs à ce bilan a été envoyé aux membres du Comité de pilotage. Ce bilan a été validé par le Comité de pilotage du 4 juin 2013.

Il rappelle que le comité de rivière aujourd'hui rassemblé est constitué de tous les partenaires signataires du Contrat de rivière (38 membres) et qu'il se réunit une fois par an pour suivre l'état d'avancement de ce programme. Ce Comité de rivière sera l'occasion de :

- ✓ Présenter le bilan à mi-parcours du Contrat
- ✓ Permettre sa validation
- ✓ Définir les modalités de la conférence de presse qui sera organisée le 17 septembre prochain

Il passe la parole à Mr GERBER, Directeur de l'Office de l'Environnement de la République et Canton du Jura.

Introduction de Jacques GERBER

Mr GERBER, Chef de l'Office de l'Environnement de la République et Canton du Jura salue l'assemblée. Il souhaite en premier lieu excuser Mr le Ministre de la République et Canton du Jura, Philippe Receveur, retenu par d'autres obligations. Il précise qu'il a fallu du courage pour les politiques de l'époque pour se lancer dans l'élaboration de cet outil qu'est le Contrat de rivière. La Suisse étant en tête de bassin, il paraissait naturel pour les autorités suisses de participer à ce programme. La planification mise en œuvre dans le cadre du Contrat de rivière a permis avant l'heure de définir les mesures et de fixer les priorités à mettre en œuvre dans le cadre des outils de planification de l'eau sur le bassin versant de l'Allaine.

Il précise que l'Office de l'Environnement regroupe en son sein toutes les compétences et thématiques abordées dans le cadre du Contrat de rivière: pêche, lutte contre les crues, domaine forestier, police environnementale et protection de l'environnement dont contrôle des entreprises. Ainsi, la collaboration de l'Office au Contrat de rivière est apparue comme une évidence, et ses multiples compétences lui permettent de gérer plus facilement sa participation.

Présentation du diaporama : (Le diaporama présenté est joint au présent compte-rendu).

1^{ère} partie du diaporama: Rappel du Contexte :

Mr ECOFFEY donne la parole à Mme LE ROY qui présente le contexte du Contrat de rivière et le rappel de ses objectifs.

Cette présentation n'appelle pas de remarques.

2ème partie du diaporama: Etat d'avancement sur le territoire suisse :

Mr ECOFFEY donne la parole à Mr GERBER et à Mme CHAIGNAT qui présentent l'état d'avancement sur le territoire suisse.

Mr GERBER rappelle dans quel contexte législatif s'inscrit le Contrat de rivière. Il indique que les lois ont été révisées en 2011 avec, notamment la Loi Fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son Ordonnance d'application (Oeaux). Cette dernière impose de définir une priorisation des actions à mener avec un calendrier associé d'ici 2014, puis une mise en œuvre des mesures définies.

Il précise que les dépassements des budgets indiqués dans l'état d'avancement sur le territoire suisse est dû à des opportunités qui ont pu être saisies. C'est le cas pour l'assainissement des sites contaminés.

Mme CHAIGNAT présente l'état d'avancement des fiches-actions par volets.

3ème partie du diaporama: Etat d'avancement sur le territoire français:

Mr ECOFFEY donne la parole à Mme LE ROY qui présente l'état d'avancement sur le territoire français.

Cette présentation appelle les remarques suivantes :

➤ Plans de désherbage :

- Mme RAVEY aurait souhaité que plus de communes s'engagent dans un plan de désherbage.
- Mme LE ROY précise que l'objectif du Contrat de rivière, soit 4 communes engagées, est atteint et que c'est un bon résultat à mi-parcours. De fait, l'objectif est revu à la hausse avec 3 nouveaux plans de désherbage à réaliser.
- Mme ADAM ajoute que les 4 communes engagées sont les 4 plus grandes communes situées le long de l'Allaine.

➤ AAC de Morvillars :

- Mme RAVEY demande si des Mesures AgroEnvironnementales pourront être prises sur les zones les plus proches du captage de Morvillars. En effet, les MAE qui ont été contractualisées dans le cadre de l'Aire d'Alimentation de Captage l'ont été sur les zones les plus éloignées du captage.

- Mme EUGENE indique que les zones les plus proches du captage sont classées en zone Natura 2000, et que de ce fait, le zonage éligible aux MAE de l'AAC ne peut pas se superposer avec celui de Natura 2000. Cependant, il existe aussi des MAE proposées sur la réduction de la fertilisation sur les zones Natura 2000.
- Mme RAVEY demande ce qui peut être fait pour les épandages sauvages de fumier ou lisier autour du captage de Morvillars. Elle a été interpellée plusieurs fois à ce sujet par ses administrés, et ne sait comment agir.
- Mme EUGENE indique que les agriculteurs ont le droit d'épandre sur leurs champs sans avoir à demander d'autorisation préalable. Sur le périmètre de protection de Morvillars, il n'existe pas de restriction spécifique dans l'arrêté de DUP en termes de distance. C'est donc la réglementation générale qui s'applique.
- Mr MONNIER propose qu'une communication soit élaborée par la Chambre d'agriculture rappelant la réglementation à respecter en matière d'épandage, ce qui permettra à tout le monde d'avoir le même niveau d'information.
- Mme Le ROY propose que dans le cadre du Contrat de rivière, cette communication soit distribuée aux élus.
- Mr BELLEC indique qu'une nouvelle DUP en cours d'élaboration sur le captage de Morvillars et que celle-ci mettra en cohérence les mesures issues de l'ancienne DUP et les mesures issues des AAC. Il indique que lorsqu'un maire constate une pollution, l'autorité compétente à contacter est la Police de l'eau. En suivant cette procédure, à Grosne, un dépôt illégal de fumier proche d'un captage a été retiré.

➤ **AAC de Grandvillars et Saint Dizier l'Evêque:**

- Jacques Gerber intervient sur le sujet des exploitants suisses situés en zone de protection sur les AAC de Grandvillars et Saint Dizier l'Evêque. Il indique que ceux-ci ont l'habitude des contraintes liées aux protections des eaux et qu'ils sont conscients qu'en exploitant en France ils sont soumis à la réglementation française sans aides financières en contrepartie puisque la Suisse ne fait pas partie de l'Europe.
- Mr LOCATELLI indique que les produits chimiques, notamment ceux utilisés dans les champs posent problème pour la protection des captages d'eau potable. Leur baisse permettrait d'améliorer la qualité de l'eau de nos rivières en s'attaquant aux vraies causes et d'éviter des investissements lourds comme celui imposé par les services de l'Etat à la CCST (220k€) pour la pose de filtre à charbon à la station de Grandvillars afin de faire chuter dans l'eau potable les taux de ces produits (herbicides, pesticides) aux frais des usagers.
- Mme LE ROY précise que le coût de fonctionnement de ce filtre s'élèvera à 10 000 € par an.

- Mr BELLEC rappelle que l'ARS a une vision très positive de toutes les actions menées sur le domaine « eau potable » visant une meilleure connaissance, une optimisation des traitements, une amélioration et une protection des usages. Le but est qu'à terme, grâce aux actions de protection des captages actuellement en cours, cette unité soit retirée tout comme celle de Saint Dizier l'Evêque.
- Mr MONNIER indique que la responsabilité des captages n'incombe pas qu'aux agriculteurs. Il précise que pour lui, il n'existe pas d'épandage sauvage, et que si cela existe, c'est le fait de cas très isolés. Les agriculteurs du Territoire de Belfort sont responsabilisés sur cette problématique, notamment pas les actions de la Chambre d'agriculture. Il insiste sur la nécessité de diffuser une info relative à la réglementation qui touche tous les acteurs de la protection des captages, et souhaite qu'il y ait une volonté renforcée de travailler tous ensemble.
- Mme RAVEY précise qu'elle respecte pleinement le monde rural et la profession agricole. L'épandage auquel elle fait allusion a été réalisé sans qu'elle en soit avertie, et n'a pas été fait par une ferme agréée. En tant que maire, elle a été interpellée après coup, et s'est donc renseignée pour connaître les personnes qui avaient épandu, mais n'a jamais pu avoir l'information.
- Mr BELLEC réprécise que dans le cas d'un constat de toute anomalie, dont un épandage sauvage, l'autorité compétente à contacter est la Police de l'eau.

4ème partie du diaporama: Bilan et perspectives :

Mr ECOFFEY reprend la parole pour présenter la dernière partie relative au bilan et aux perspectives.

Questions/remarques sur la présentation:

Mr ECOFFEY donne la parole à la salle pour la séance de questions/remarques ;

- Mme ECABERT indique qu'aujourd'hui avait lieu une pêche électrique à Florimont. Les pêcheurs présents ont posé la question de savoir s'il serait possible d'aménager, au centre du village, une portion des berges de la Coeuvalte afin d'améliorer la capacité d'accueil pour les poissons.
- Mr ECOFFEY répond que ces personnes doivent se rapprocher du Contrat de rivière pour voir ce qui peut être fait, mais précise que les financements mobilisables sont réduits.
- Mr LOCATELLI demande si le terme d'« incertitude » utilisé dans la présentation pour le projet de restauration morphologique indique que celui-ci pourrait être remis en cause.

- Mr ECOFFEY et Mme LE ROY répondent que cela n'indique pas une remise en cause, mais plutôt une conscience accrue des difficultés que celui-ci engendrera notamment sur la phase de concertation et d'acceptation locale. Cependant, le Contrat de rivière fera tout le nécessaire pour que ce projet aboutisse.
- Mr BOULANGER demande si les projets de revitalisation programmés sur le territoire suisse dans le cadre du Contrat de rivière pourront voir le jour au vu des sommes importantes que cela représente pour les communes. Y-a-t-il des possibilités de subvention pour aider les communes ?
- Mr GERBER répond que les couches d'aides varient en fonction de la qualité des projets. Pour des projets répondant à des objectifs de Q100, les aides montent à 35 %. Le projet « En Roche de Mars d'un montant de 3 900 000 CHF a été subventionné à hauteur de 2 100 000 SFr par la Confédération. La partie aval du projet n'a pas obtenu de subvention, et la partie amont a pu obtenir 25 %. Pour Alle, 25 % de subvention ont été obtenus sans trop de difficultés. Il précise qu'en Suisse, il est difficile de faire passer un projet de revitalisation sans un objectif associé de protection contre les crues.
- Mme RAVEY demande en quoi consiste précisément la nouvelle fiche-action sur les ouvrages à Morvillars.
- Mme LE ROY répond qu'il s'agit d'identifier les propriétaires des ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique et classés en liste 2. Ces ouvrages sont soumis à une mise en conformité avec la réglementation. Le but est d'aider les propriétaires à cette mise en conformité qui se traduira peut-être par une mutualisation des moyens à mettre en œuvre. Des subventions sont mobilisables pour ces opérations à hauteur de 50 % pour les études et 80 % pour les travaux. A ce jour, les propriétaires ne sont pas identifiés.
- Mr BOULANGER précise que les ouvrages en liste 2 doivent faire l'objet d'une mise en conformité dans les 5 ans qui suivent la prise de l'Arrêté Préfectoral. L'objectif poursuivi est la franchissabilité par les poissons et assurer le transport sédimentaire. L'Arrêté devrait être pris d'ici la fin de l'année.
- Mme RAVEY demande comment ont été choisis les trois projets de restauration morphologique lors de l'élaboration du Contrat de rivière. Elle demande si l'appartenance de la ville à la CCST a joué dans le choix final des projets à mettre en œuvre.
- Mme LE ROY répond qu'un diagnostic morphologique a été réalisé sur l'ensemble du bassin versant et qu'une priorisation a ensuite permis de retenir les projets à mettre en œuvre. L'appartenance à la CCST n'a pas été un critère de sélection.

- Mme RAVEY indique que sur Morvillars la rivière a subi de nombreux aménagements et qu'il serait intéressant de se pencher sur ce problème. Sous l'ancien mandat, un curage intempestif de la rivière a été réalisé. Aujourd'hui l'administration demande à la commune de recombler le lit de la rivière.

- Jean-François AZENS indique que le choix des sites de Delle, Réchésy, Grandvillars, a été fait au terme d'un diagnostic qui a permis de dégager des priorités mais que cela ne signifie pas qu'il n'y a plus rien d'autre à faire. A Morvillars, la rivière a subi nombre d'aménagements depuis plus d'un siècle et ce secteur, en termes de priorité, arrive juste après ceux déjà évoqués. Il est encore trop tôt pour savoir quels prolongements seront donnés au Contrat mais certainement, la nécessité d'intervenir à Morvillars ne devra pas être oubliée.

- Mr BELLEC demande si la suppression des sources locales pour l'approvisionnement en eau potable sur le territoire suisse ne présente pas un risque d'augmentation du coût de l'eau.

- Mr GERBER répond que l'étude globale d'état des lieux qui a été réalisée montre qu'un regroupement sous une même entité des compétences « eaux potable », mais aussi « eaux usées » a pour conséquence une diminution du prix de l'eau par le biais d'une mutualisation des moyens et la réalisation d'interconnexions. Il précise également que la future stratégie n'a pas pour but de supprimer certaines sources mais de rationaliser l'utilisation des sources en fonction des besoins dans le temps afin de garantir une eau potable en quantité et en qualité en tout temps.

Validation du Bilan à mi-parcours:

Mr ECOFFEY soumet le bilan à mi-parcours au vote du Comité de rivière.

Le bilan est voté à l'unanimité.

Conférence de presse:

Mr ECOFFEY indique qu'une conférence de presse franco-suisse aura lieu le 17 septembre prochain pour valoriser les résultats significatifs du bilan à mi-parcours. Il demande aux organismes membres du Comité de rivière de manifester leur souhait de participer à cette conférence d'ici la fin juillet.

Mr ECOFFEY remercie l'ensemble des participants de leur présence et lève la séance.

17h00 - Fin de la séance